

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-306

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 mai 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2021-306

Association Cistude Nature - Plan d'action Biodiver'Cit  2021 -2026 - Convention de recherche et d veloppement partag s - D cision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO pr sente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La M tropole d veloppe depuis 2017 la strat gie Biodiver'Cit  (d lib ration 2017-313 du 19 mai 2017). 4 axes de travail ont  t  d velopp s entre 2017 et 2020 : am lioration de la connaissance, mise en  uvre de la doctrine Eviter-r duire-compenser, traduction et suivi des enjeux  cologiques et m diation/communication autour de la d marche. Cette premi re  tape a fourni des r sultats riches et importants.

C'est sur cette base de travail qu'un plan d'action pluriannuel 2021 - 2026 a  t  d velopp . Il comprend 29 actions d taill es en 59 fiches op rationnelles et s'organise autour de 4 axes :

- conna tre et suivre l' tat de la biodiversit ,
- pr server et restaurer les milieux naturels du territoire,
- faire de la nature urbaine un  l ment de la trame verte et bleue et un support   la pr servation des  cosyst mes,
- sensibiliser le grand public, les acteurs et les  lus.

Ce plan d'actions a  t  vot  en Conseil de Bordeaux M tropole du 29 janvier 2021 (d lib ration 2021-64).

La mise en  uvre de certaines actions innovantes s'appuie n cessairement sur des partenariats de recherche avec les acteurs du territoire. Il est propos  de s'appuyer sur l'association Cistude Nature afin de d velopper des protocoles de suivi innovants des pressions qui p sent sur la biodiversit . En effet, l'association participe   et d veloppe des programmes de recherche et plus particuli rement elle pilote le programme « Sentinelles du climat ».

L'Association aura pour mission de contribuer aux axes 1 et 2 du plan d'actions Biodiver'Cit  et plus particuli rement   l'alimentation de l'Observatoire de la Nature et au suivi des pressions qui p sent sur la biodiversit .

Ce faisant, l'association aura   accomplir les actions suivantes, d finies dans la convention ci-jointe en annexe :

- **Action 1** : D veloppement d'un protocole de suivi des insectes pollinisateurs nocturnes sur les pelouses s ches des coteaux de Garonne ;
- **Action 2** : D veloppement de protocoles de suivi cibl  des pressions qui p sent sur la biodiversit , suivi des reptiles et des amphibiens ;
- **Action 3** : D veloppement d'un protocole de suivi de l'Influence du changement

climatique sur la biodiversité, suivi de la colonisation de la Tarente de Maurétanie (gecko emblématique du pourtour méditerranéen qui se développe progressivement dans la Métropole).

Ce programme d'action est mis en œuvre sur une durée totale de soixante-huit mois, avec des rendus et livrables intermédiaires, conformément à la convention de recherche et de développement annexée à la présente délibération.

Il est à noter qu'en parallèle de cette démarche, la Métropole s'est dotée de 2 autres partenariats de recherche et d'un partenariat renforcé avec le Conservatoire botanique national Sud-Atlantique.

Il est cofinancé par l'association et est fixé à un montant global de 228 525 € HT (association non soumise à la TVA).

La proposition de répartition prévisionnelle de financement de cette convention de recherche et de développement partagés est la suivante :

- Pour l'Association un montant de 4 570 € (part d'autofinancement) soit 2 % du total du Programme ;
- Pour Bordeaux Métropole, 223 955 € (part d'autofinancement), soit 98 % du total du Programme d'action à verser sur les 6 années du programme.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les statuts de l'association Cistude Nature définissant ces missions et plus particulièrement « développer tous types de projets étant pour objectifs la protection de la nature »,

VU l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU l'ordonnance n° 2015-899 relative aux marchés publics, notamment l'article 14 alinéa 3,

VU la délibération du Conseil de Métropole n°2021-64 du 29 janvier 2021 portant sur la stratégie Biodiver'Cité et son plan d'action 2021 – 2026,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE pour mettre en œuvre le plan d'action Biodiver'Cité 2021 - 2026, il est nécessaire pour Bordeaux Métropole de s'appuyer sur des méthodes scientifiques innovantes permettant d'identifier et de caractériser les enjeux de biodiversité à l'échelle de son territoire,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de recherche et de développement avec l'association Cistude Nature.

Article 2 : d'attribuer une subvention de 17 154 € en faveur de l'association Cistude Nature au titre du projet Biodiver'Cité sur l'exercice 2021.

Article 3 : sous réserve des crédits inscrits au budget de l'exercice 2022, d'attribuer une subvention de 41 360 € en faveur de l'association Cistude Nature au titre du projet Biodiver'Cité.

Article 4 : sous réserve des crédits inscrits au budget de l'exercice 2023, d'attribuer une subvention de 41 360 € en faveur de l'association Cistude Nature au titre du projet Biodiver'Cité.

Article 5 : sous réserve des crédits inscrits au budget de l'exercice 2024, d'attribuer une subvention de 41 360 € en faveur de l'association Cistude Nature au titre du projet Biodiver'Cité.

Article 6 : sous réserve des crédits inscrits au budget de l'exercice 2025, d'attribuer une subvention de 41 360 € en faveur de l'association Cistude Nature au titre du projet Biodiver'Cité.

Article 7 : sous réserve des crédits inscrits au budget de l'exercice 2026, d'attribuer une subvention de 41 361 € en faveur de l'association Cistude Nature au titre du projet Biodiver'Cité.

Article 8 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents à la mise en œuvre de cette convention.

Article 9 : d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal des exercices concernés en section d'investissement, chapitre 20, article 2031, fonction 76

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PAPADATO
PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021	